

**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 237  
2 juin 2015**

**PROCÈS-VERBAL** de la deux-cent-trente-septième (237<sup>e</sup>) séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au Centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 2 juin 2015, à 19 h 30, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

**APPEL DES PRÉSENCES**

**PRÉSENCE (P)    ABSENCE MOTIVÉE (M)**

**COMMISSAIRES (QUORUM)**

M <sup>me</sup> Andrée-Anne AUBIN	(P)
M <sup>me</sup> Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M <sup>me</sup> Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M <sup>me</sup> Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M <sup>me</sup> Guylaine LAVIGNE	(P)
M <sup>me</sup> Isabelle MARQUIS	(M)
M <sup>me</sup> Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 10  
ABSENCES : 01  
TOTAL : 11

**COMMISSAIRES-PARENTS**

M. Marc BERGERON	(P)
M <sup>me</sup> Stéphanie LACOSTE	(P)
M <sup>me</sup> Josée LIZOTTE	(P)
M <sup>me</sup> Lise MORIN	(P)

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M <sup>me</sup> Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, STTI et SRM
M <sup>me</sup> Francine LAUZIÈRE	Directrice, Services éducatifs, formation générale des adultes
M <sup>me</sup> Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M <sup>me</sup> Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe
M <sup>me</sup> Sophie TOUSIGNANT	Directrice, Services éducatifs, formation professionnelle

## **1. Ouverture de la séance à 19h30**

Le président, M. Jean-François Houle, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux gestionnaires de la commission scolaire. Il confirme que la procédure de convocation à la présente séance extraordinaire a été respectée, par la diffusion d'un avis public (N<sup>o</sup> 153) en date du 28 mai 2015 et la convocation de tous les commissaires à la même date, conformément à l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance (M. Jean-François Houle)
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Réfection majeure des issues et sanitaires – École Duvernay – Octroi de contrat (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)
4. Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières (Service des ressources financières – Dossier de décision)
5. Motion de félicitations – Médailles du lieutenant-gouverneur (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE**

SANS OBJET

## **3. RÉFECTION MAJEURE DES ISSUES ET SANITAIRES – ÉCOLE DUVERNAY – OCTROI DE CONTRAT** (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des Bâtiments 2014-2015*.

Le projet consiste en la réfection majeure des sanitaires des garçons et des filles et la modification des issues.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 11 mai 2015.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 1er juin 2015 à 14h00.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débiteront en juin pour se prolonger jusqu'à la fin août.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 445 934\$ avant taxes.

### **RÉSOLUTION CC : 2101/2015**

CONSIDÉRANT que ce projet a aussi reçu un financement du MEESR dans le cadre de la mesure *Maintien des Bâtiments 2014-2015*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la Commission scolaire;

**SUITE, PAGE 3**

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet;

Il est proposé par Mme Josée Lizotte et appuyé par M. Alain Charest :

- d'octroyer le contrat pour la réfection majeure des issues et sanitaires de l'école Duvernay à l'entreprise Construction Olivier et Lyonnais Inc., au montant de 549 800 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;

d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10% de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES (Service des ressources financières – Dossier de décision)**

En vertu de l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire doit rendre public les objectifs et principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements.

La répartition doit aussi prévoir les montants alloués au fonctionnement des conseils d'établissement ainsi que les montants requis pour les besoins de la commission scolaire et de ses comités.

Il n'y a pas de changements apportés aux critères par rapport à l'exercice précédent.

L'historique de certains critères de même que l'ensemble du document a été présenté au comité consultatif de gestion et au comité de parents.

**RÉSOLUTION CC : 2091/2015**

CONSIDÉRANT que la commission scolaire, en vertu de l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique doit rendre public les objectifs et principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et des autres revenus entre ses établissements;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit aussi faire connaître les objectifs et principes qui ont servi à déterminer le montant qu'elle retient pour ses propres besoins;

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par M. Patrick Lagueux, d'adopter le document « *Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières* ».

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. MOTION DE FÉLICITATIONS – MÉDAILLES DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)**

**RÉSOLUTION CC : 2094/2015**

CONSIDÉRANT la remise, le 25 avril 2015, des médailles du Lieutenant-gouverneur du Québec, région Centre-du-Québec, par l'honorable Pierre Duchesne;

CONSIDÉRANT que ces médailles sont notamment décernées à des élèves reconnus pour leur excellence et leur engagement marqué dans leur milieu;

CONSIDÉRANT que plusieurs récipiendaires sont des élèves de la Commission scolaire des Chênes;

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par Mme Lise Morin, de transmettre les félicitations et hommages du conseil aux élèves suivants :

- Samuel Arseneault (école Marie-Rivier)
- Alexandra Beauchesne (CFP Paul-Rousseau)
- Annie-Claude Béland (école La Poudrière)
- Maxime Duchesne (école Jeanne-Mance)
- Ariane Martel (école Jeanne-Mance)
- Olivier Paul (CFP Paul-Rousseau)
- Émilie Poirier (école Marie-Rivier)

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19h55, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance extraordinaire du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle

BG